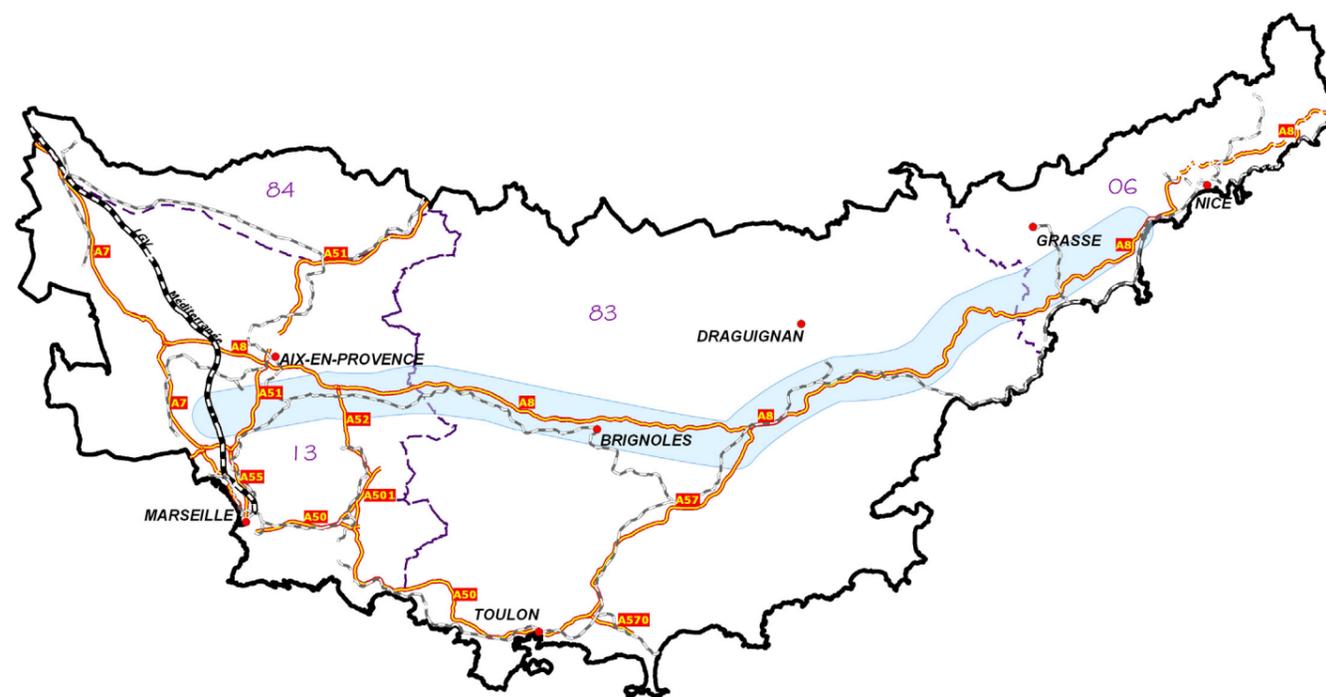




Etudes complémentaires au Débat Public

Etudes d'environnement

Présentation du scénario **Sud Arbois Centre Var Nice**



Sommaire

I	Préambule	3
II	Présentation générale du scénario	3
II.1	Présentation	4
II.2	Contexte environnemental et principaux enjeux	4
II.2.1	Les principaux enjeux environnementaux	4
II.2.2	Performances environnementales	5
II.3	Les enjeux environnementaux : présentation cartographique	6
II.3.1	Ressource en eau	6
II.3.2	Milieu naturel	7
II.3.3	Milieu humain	8
II.3.4	Agriculture - sylviculture	9
II.3.5	Patrimoine - paysage	10
II.3.6	Synthèse	11

Pour le projet de la ligne à grande vitesse PACA, les premiers rapports sur l'état initial de l'aire d'étude ont été réalisés en 2004. En 2007, pour les études complémentaires suite au débat public (réalisé au 1^{er} semestre 2005), un certain nombre de données a été modifié et/ou ajouté aux différents rapports notamment grâce à un meilleur recensement des informations par les institutions spécialisées et un archivage des éléments sous Système d'Information Géographique.

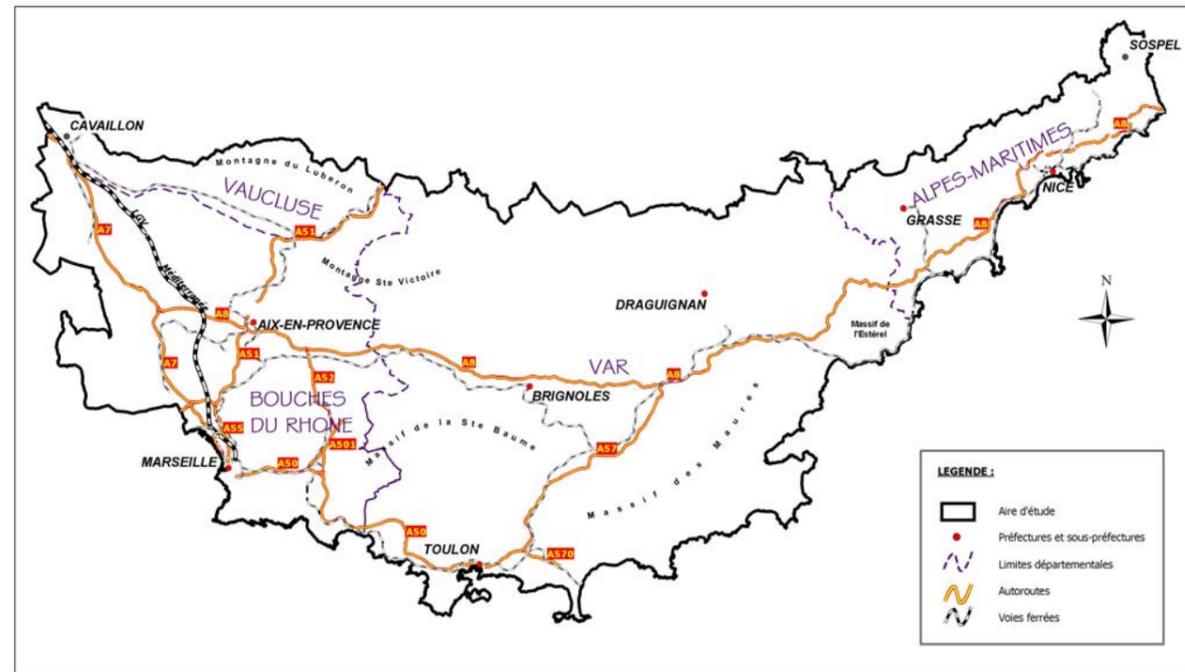
La prise en compte de l'ensemble de ces éléments a permis une évaluation des performances environnementales de chaque scénario.

I PREAMBULE

Le présent document est une actualisation du document réalisé pour le débat public. Il reprend donc et actualise les données présentées dans les études de 2004.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'étude de l'état initial a été abordée selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Sur cette base, des sections élémentaires ont été étudiées, chacune a fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale comprenant une analyse des enjeux d'environnement à l'intérieur d'un couloir d'étude de 7 km.

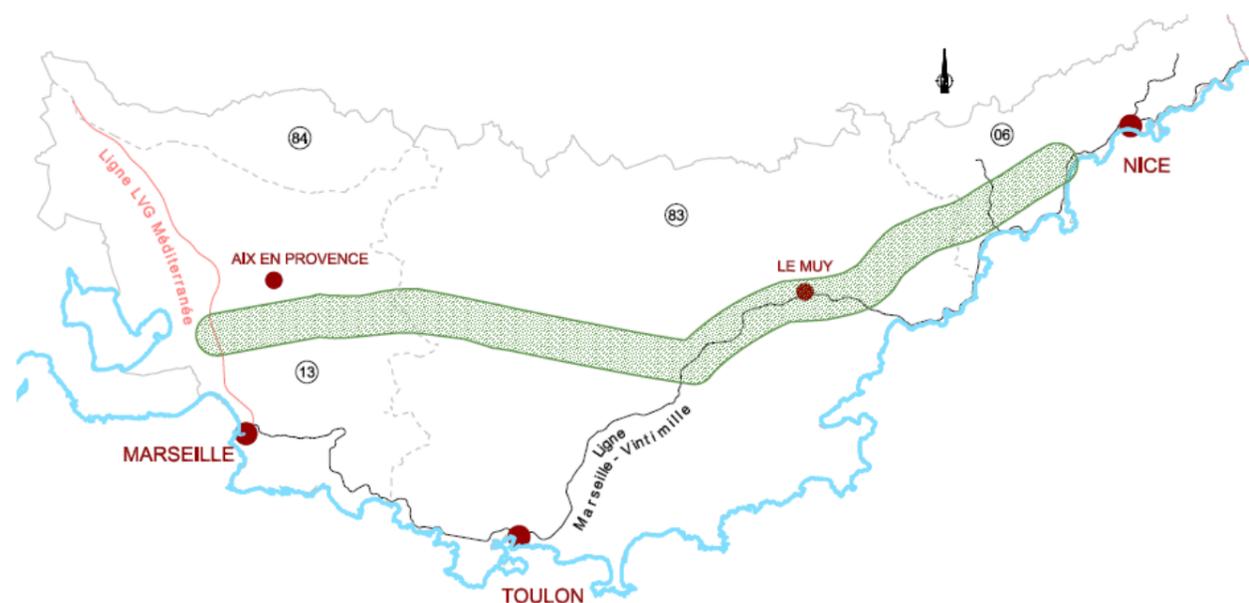
Les associations de sections élémentaires constituent des scénarios permettant de relier la LGV Méditerranée à l'agglomération niçoise.

Le présent rapport a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement du scénario **Sud Arbois – Centre Var – Nice**.

II PRESENTATION GENERALE DU SCENARIO

II.1 PRESENTATION

Famille de scénario	Côte d'Azur
Composition (sections élémentaires)	Sud Arbois Vallée de l'Arc Centre Var Nord Toulon Nord Toulon - Plaine des Maures Plaine des Maures Estérel 3 ^{ème} voie
Longueur (km)	200
Surface (km²)	1 410
Points reliés	LGV Méditerranée / Ouest d'Aix-en-Provence (Ventabren) → LGV Méditerranée / Nord-Ouest d'Aix-en-Provence (Coudoux) → Ouest de Brignoles (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume) → Sud-Ouest de l'agglomération de Draguignan (le Cagnet-des-Maures) → Sud-Est de l'agglomération de Draguignan (le Muy) → Ouest de l'agglomération niçoise (Cagnes-sur-Mer)



II.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PRINCIPAUX ENJEUX

II.2.1 LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Entre la LGV Méditerranée (Ouest d'Aix-en-Provence) et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le scénario traverse le pays d'Aix (très largement marqué par une urbanisation développée) ainsi que les vallées de l'Arc et de l'Argens (dans lesquelles se développent de nombreuses terres agricoles). Il prend son origine au niveau du plateau de l'Arbois, des plaines d'Eguilles et des Milles. Il franchit ensuite les collines de Meyreuil pour venir s'inscrire entre les contreforts de la Montagne Sainte-Victoire au nord (Massifs du Montaiguet et du Cengle), et ceux de la Chaîne de l'Etoile et de la Chaîne du Regagnas au sud. Le scénario traverse ensuite le Mont Aurélien et s'inscrit au sud des Montagnes d'Artigues. Les enjeux concernent :

- 1 cours d'eau : l'Arc et sa zone inondable ;
- à l'ouest : le plateau de l'Arbois qui fait l'objet d'un PIG, d'une ZPS, d'une ZICO, et d'une ZNIEFF II ;
- à l'est d'Aix-en-Provence, le Massif de Montaiguet, ZNIEFF II non fragmentée,
- au centre : la Montagne Sainte-Victoire qui est une entité naturelle et paysagère remarquable (ZICO, ZPS) ;
- l'agglomération d'Aix-en-Provence qui est très urbanisée, l'aéroport d'Aix-les-Milles ;
- les mines de Gardanne qui concentrent de nombreuses zones de travaux souterrains ;
- une agriculture très développée (plaine d'Eguilles et des Milles à l'ouest, la vallée de l'Arc au centre et le bassin de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume à l'est).

Entre Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et le Sud-Ouest de Draguignan, le scénario s'insère dans un contexte à dominante naturelle à la fois aux pieds des contreforts du Massif de la Sainte-Baume (Montagne de la Loube) et dans des secteurs de plaines (notamment le bassin de Saint-Maximin à l'ouest et la Plaine des Maures à l'est). Le secteur traversé est riche en terres agricoles recensées principalement au niveau des plaines.

Les enjeux concernent :

- 4 cours d'eau (le Cauron, le Caramy, l'Issole et l'Aille) et des périmètres de protection de captages ;
- à l'est : l'extrémité de la Plaine des Maures qui fait l'objet d'une ZPS, d'un SIC, d'un PIG, d'une réserve naturelle nationale en instruction, d'une ZICO et dont une partie est propriété du Conservatoire du Littoral ;
- des zones de travaux souterrains au droit de Brignoles ; les agglomérations de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et de Brignoles ; l'aéroport Le Luc – Le Cagnet à l'est ;
- l'agglomération de Brignoles ;
- une agriculture très développée au niveau du bassin de Saint-Maximin, dans les vallées du Caramy et de l'Issole et dans la Plaine des Maures ;
- un patrimoine paysager important au niveau du PIG de la Plaine des Maures.

Entre le Sud-Ouest de Draguignan et le Muy : la Plaine des Maures, le scénario s'inscrit dans le sillon permien, à dominante naturelle dans cette zone. Les enjeux concernent :

- le Massif et la plaine des Maures qui correspondent à des entités naturelles et paysagères remarquables (ZPS, SIC, PIG, réserve naturelle nationale en instruction, ZICO et en partie propriété du Conservatoire du Littoral) ;
- le sillon permien est investi par l'habitat et les activités humaines (Le Cagnet des Maures, Vidauban, Les Arcs, Le Muy...) ;
- un patrimoine paysager important au niveau du PIG de la Plaine des Maures ;
- une agriculture très développée au sein du sillon permien sur l'ensemble du territoire traversé (vignoble en AOC Côtes de Provence).

Entre le Muy et l'agglomération niçoise, le scénario s'inscrit le long du littoral méditerranéen et dans l'arrière pays varois et niçois. Il est axé sur un couloir de passage matérialisé par les voies routières et autoroutières que sont la RN7 et l'A8. La population est particulièrement développée au sein de ce territoire ; les zones d'habitat aggloméré sont nombreuses à Grasse et le long de la Côte d'Azur (Cannes, Antibes et Nice), la réévaluation des enjeux humains avec notamment la prise en compte des zones densément peuplées en enjeu Très Fort (Fort lors du débat public) a fortement modifié l'est du scénario : cette zone est quasiment toute classée en enjeu très fort.

Les enjeux concernent :

- la Nartuby, la Siagne et sa zone inondable, le Loup, de bonne qualité physique et biologique ; l'Endre de bonne qualité physique ; l'Argens et sa zone inondable, le Reyran de bonne qualité biologique, le canal de la Siagne et la zone humide du lac de Saint Cassien ;
- les zones naturelles remarquables des bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin, et du Massif de l'Estérel (elles font notamment l'objet de ZICO, ZPS, ENS et une partie est soumise à la loi littoral) ;
- les zones d'habitat aggloméré (le long de la Côte) ; des zones de travaux souterrains au niveau de l'Estérel ;
- les terres agricoles (vallées de l'Argens et de la Siagne : polycultures) ;
- le caractère touristique du secteur ; le rocher de Roquebrune et le Massif de l'Estérel (sites classés)
- Les périmètres de captage (Roquebrune, Nord de la Planestel, à l'est de Mouans en Sartoux, à l'ouest du Biot
- Le projet d'extension du site classé du Massif de l'Estérel.

II.2.2 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

La performance environnementale du scénario peut être évaluée à partir :

- des principales orientations issues de l'optimisation :

- le jumelage avec l'A8 afin de s'inscrire dans un couloir de nuisances existant et de réduire les impacts,
- l'évitement de la zone naturelle de la Plaine des Maures qui fait l'objet de nombreuses protections réglementaires,
- l'évitement au mieux des zones habitées,
- la traversée des cours d'eau en viaduc permettant l'écoulement des crues et réduisant les impacts sur les zones d'intérêt écologiques associées,
- les passages en tunnel nécessaires techniquement permettant également de réduire la consommation d'espace, tant sur les zones urbanisées, notamment entre Cannes et Nice, que sur les zones d'intérêt écologique et les zones agricoles,
- l'évitement des zones protégées des monuments historiques, les intégrations paysagères permettant de réduire l'impact sur les zones remarquables non évitées.

- des impacts avérés du scénario sur l'environnement quelque soit le projet retenu dans le scénario :

- la traversée du PIG de l'Arbois dans son extrémité sud-est,
- la consommation de terres agricoles et notamment viticoles en zone AOC, principalement entre Rousset et le Muy,
- la traversée du PIG de la Plaine des Maures comprenant la Cuesta de Gonfaron inévitable et rencontrant la plaine des Maures dans sa limite nord,
- la traversée d'un ENS au nord de l'Estérel,
- la fragmentation d'espaces d'intérêt écologique encore non fragmentés. Deux cas de figure se présentent : les espaces initiaux sont de petite taille et leur pérennité suite à cette nouvelle fragmentation n'est pas avérée (le plateau de l'Arbois, l'ouest du Cannel des Maures, les environs du Muy) et les espaces pour lesquels les surfaces résultantes sont encore de taille importante (le massif de l'Estérel), et la création de reliquats dont la pérennité n'est pas avérée, principalement au nord de l'Estérel,

- la traversée du Site d'Intérêt Communautaire du Val d'Argens en viaduc et de celui de la forêt de Palayson,
- le franchissement de nombreux cours d'eau, de leur zone inondables et de certains périmètres de documents de gestion associés (SAGE, contrat de rivière) : la Marthe, le Luynes, l'Arc, le Cauron, le Crany, l'Issole, l'Argens, la Nartuby, l'Endre, la Siagne, le Reyran et le Loup,
- la traversée de deux zones humides au sud du Cannel des Maures et au niveau du lac de Saint Cassien,
- le passage à proximité immédiate de certaines zones habitées de : Cabries, Bouc-Bel-Air, Saint Maximin la Sainte Baume, Brignoles, le Cannel des Maures, Vidauban, et la zone très peuplée de Cannes (de Saint Jean à Cagnes sur Mer)
- le passage à proximité périmètres de protection de monuments historiques et la traversée du projet d'extension du site classé du massif de l'Estérel,
- la traversée de certains périmètres de protection de captage.

- des mesures qui peuvent être prises par le Maître d'Ouvrage pour limiter, réduire ou compenser les impacts inévitables :

- les impacts sur les terres agricoles pourront être partiellement compensés par l'obtention de droit de plantations de nouvelles cultures en zones AOC, des opérations d'aménagement foncier et le rétablissement des échanges,
- les zones habitées traversées feront l'objet de mesures de protections acoustiques et d'intégration paysagère,
- des mesures de protection de la ressource en eau à proximité des captages.

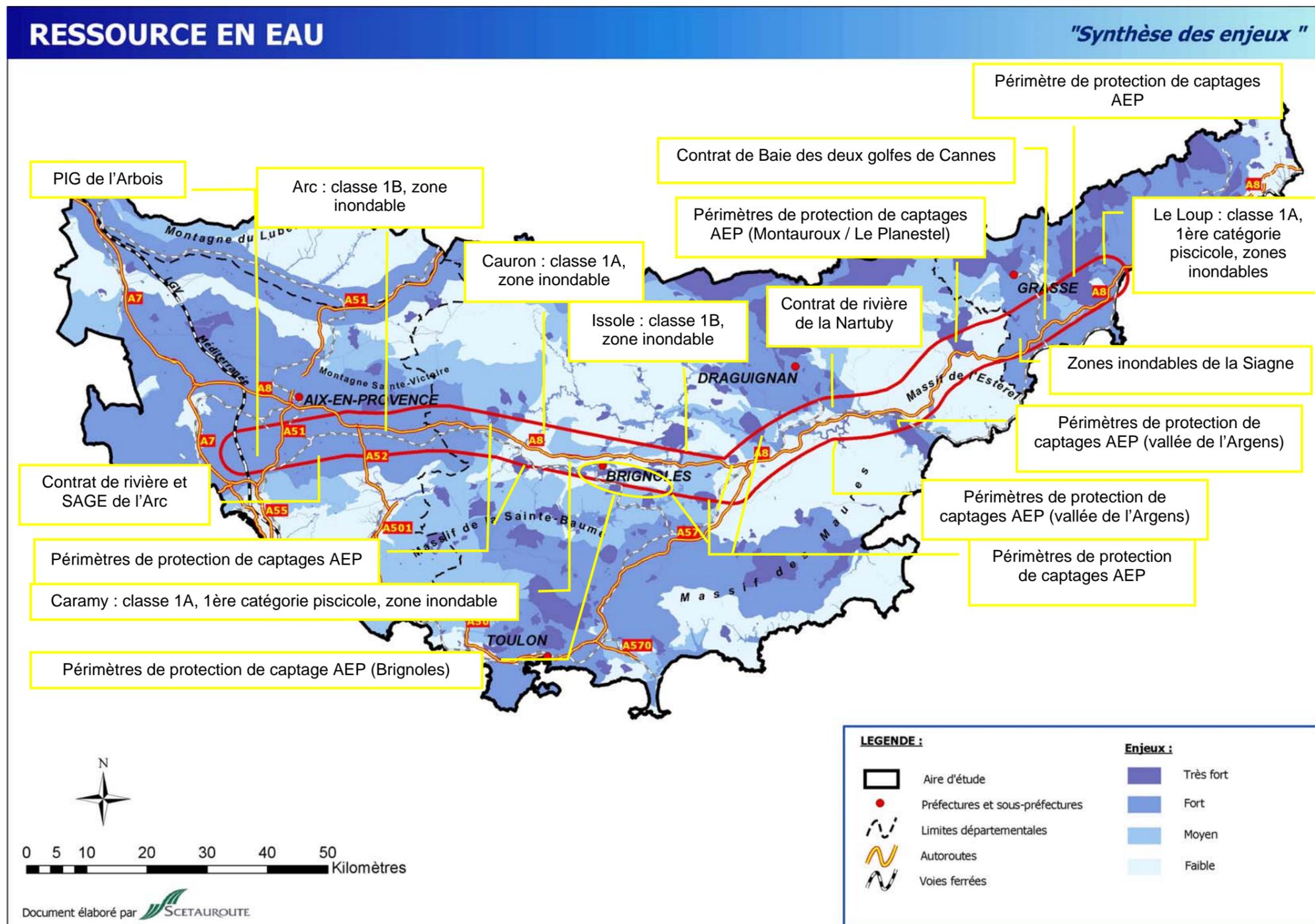
Les principales caractéristiques du scénario après la prise en compte des pistes d'optimisation retenues et des mesures génériques de limitation, réduction et compensation des impacts inévitables, sont présentées dans l'encadré gris ci-dessous.

Ce scénario a des impacts sur l'agriculture (vignobles en AOC notamment) et sur l'habitat principalement diffus. Il traverse nécessairement le plateau de l'Arbois, la Cuesta de Gonfaron et peut passer en limite nord de la Plaine des Maures mais aura dans ce cas des impacts sur le milieu humain (Le Cannel des Maures, Vidauban), Quelques sections réduites sont situées dans des aquifères karstiques utilisées pour l'AEP.

II.3 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE

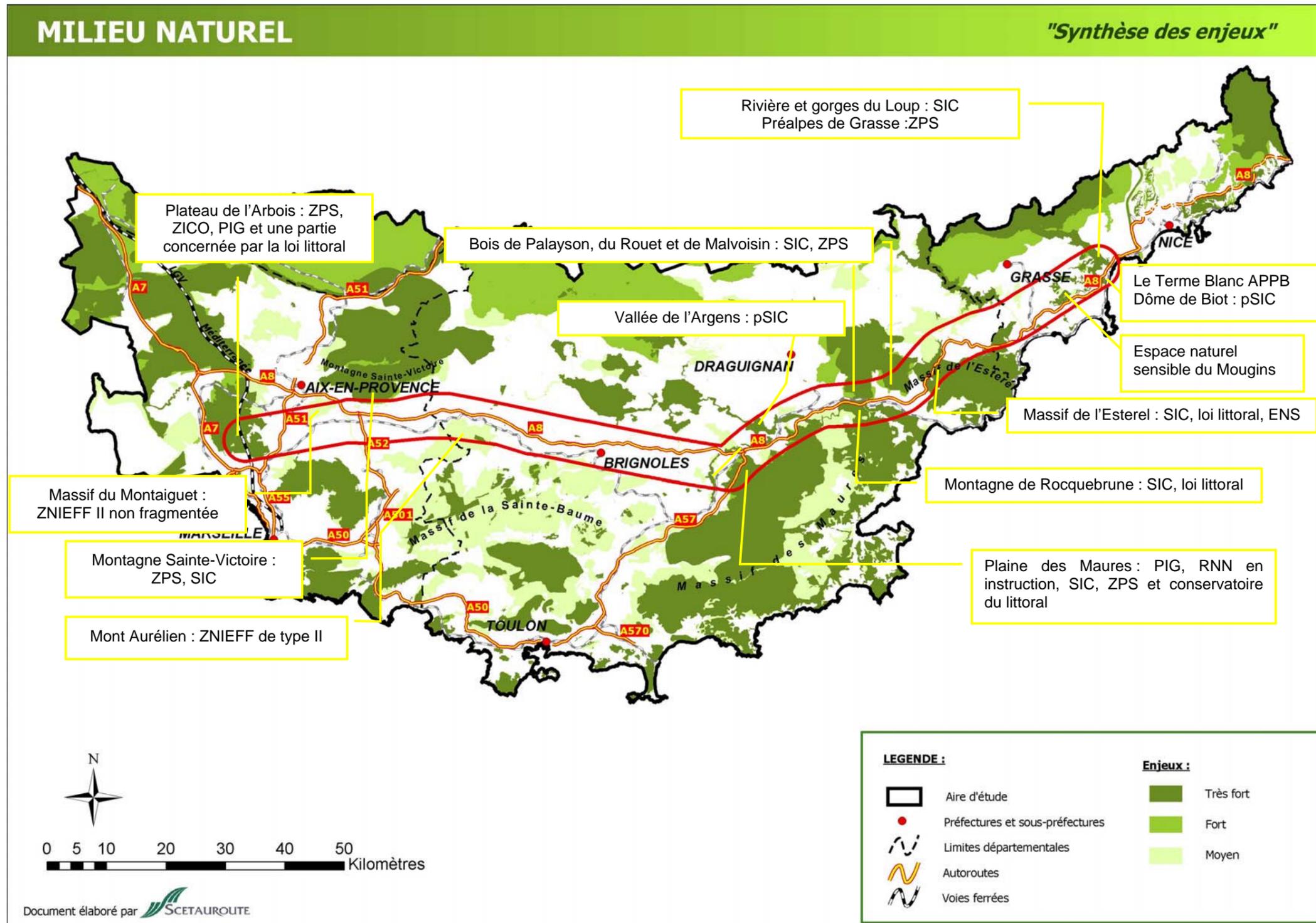
II.3.1 RESSOURCE EN EAU

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
1	49	13	37



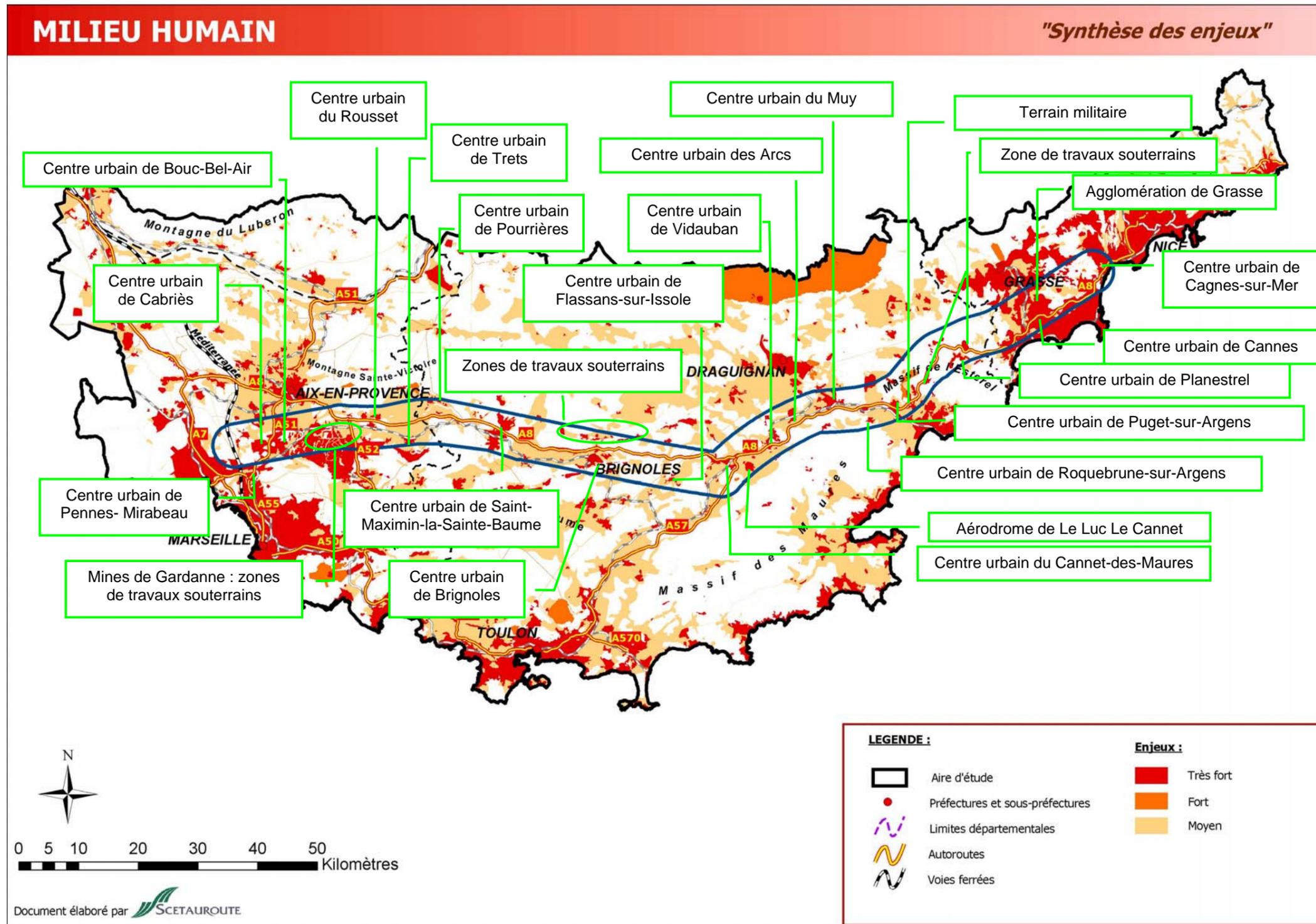
II.3.2 MILIEU NATUREL

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
19	1	9	71 absence d'enjeu



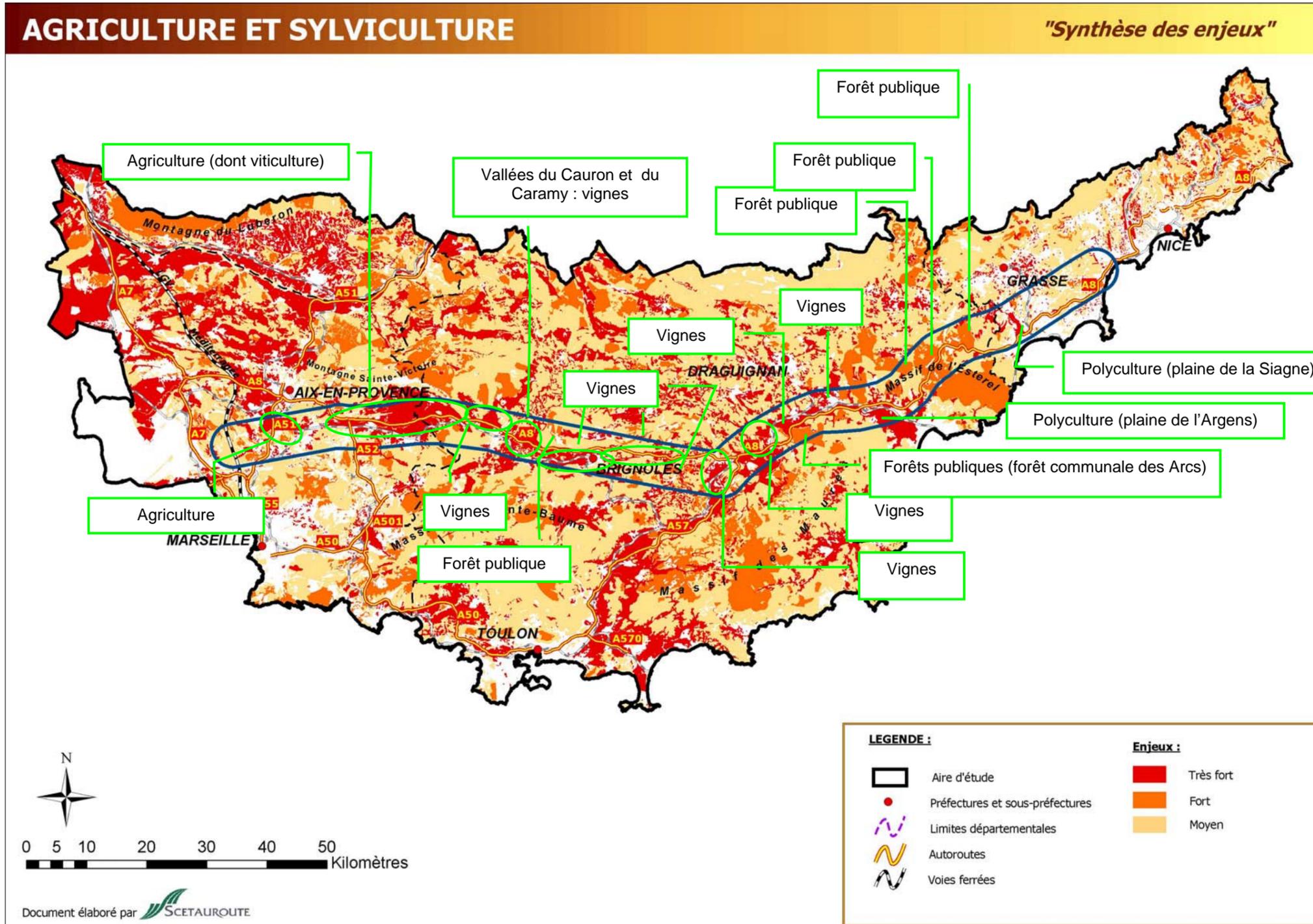
II.3.3 MILIEU HUMAIN

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
18	1	35	46 absence d'enjeu



II.3.4 AGRICULTURE - SYLVICULTURE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicats (%) (enjeu faible et sans enjeux)
29	10	41	20

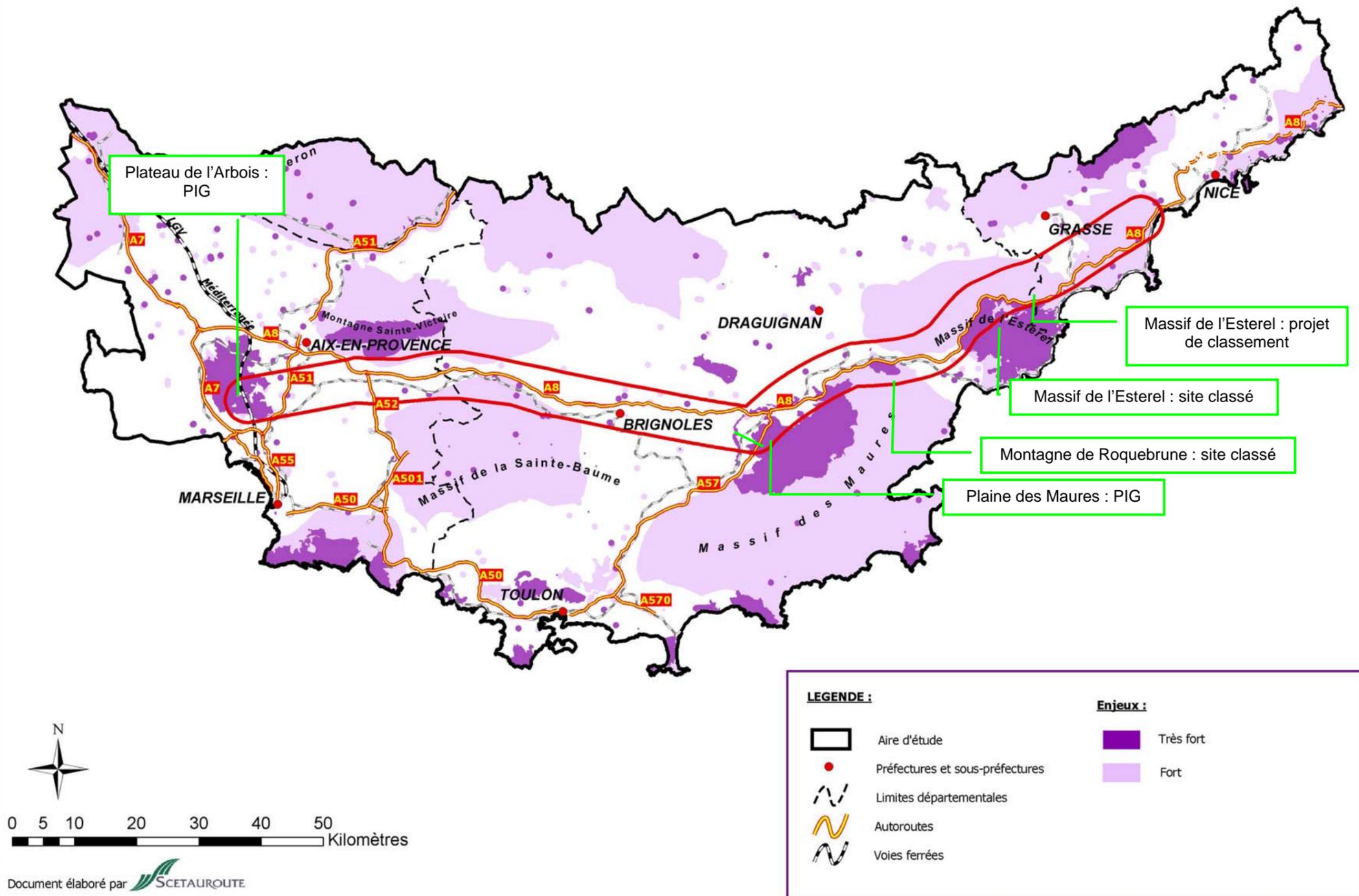


II.3.5 PATRIMOINE - PAYSAGE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
11	33	0	56 absence d'enjeu

PATRIMOINE ET PAYSAGE

"Synthèse des enjeux"



II.3.6 SYNTHÈSE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
66	21	13	0

